

Le président passe la parole à M. Locher.

Bâtiments et infrastructures

Les membres de la commission éponyme ont été informés, lors de leur séance du 18 courant, de l'état d'avancement du projet d'assainissement et de rénovation du bâtiment de la mairie, ainsi que du projet de rénovation/ transformation des locaux abritant la garderie « Le Petit Manège », ceci en présence de M. Antoine Ris, architecte mandataire du bureau Ris & Chaboz.

Concernant le projet d'assainissement de la mairie, et suite aux observations formulées par les commissaires, ce dernier sera donc remanié en développant une variante alternative à la création d'un socle sur le pourtour du bâtiment existant, initialement prévu, ainsi qu'en étudiant une alternative à la création en sous-œuvre d'un espace de stockage situé sous l'extension du bâtiment.

Le Conseil administratif a décidé de ne pas participer à la vente aux enchères prévue le 15 mars 2013, de la parcelle N° 237, sise chemin de la Gradelle 88.

Les magistrats des communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Thônex et Cologny ont été auditionnés, le 19 février dernier, par la commission des Travaux du Grand Conseil concernant le projet d'axe Frontenex.

À cet égard, la teneur des courriers établis par les quatre communes concernées, au cours de la dernière législature, a été rappelée; à savoir que l'axe cité devait absolument être considéré comme un axe cantonal dans le cadre de ce projet.

Par ailleurs, des membres de la commission des Travaux ont eux-mêmes rappelé que le mécanisme de financement des travaux envisagés demeurait, à ce jour, flou.

Par ailleurs, et dans la mesure où les transports publics ne seront pas en mesure de circuler en site propre tout au long de cet axe, son statut prioritaire, en tant qu'axe destiné aux trolleybus, semble désormais remis en cause.

En conséquence, un prolongement de la ligne de bus N° 9 existante, en direction de MICA pourrait raisonnablement être envisagé.

Le Conseil administratif étudie actuellement une modification du trottoir situé le long du cimetière, sur le chemin De-La-Montagne, ceci suite à des remarques d'usagers.

L'idée consiste à placer une barrière afin d'assurer la sécurité des piétons.

Cette mesure paraît simple mais nécessitera de tenir compte, à cet endroit, des emprises liées au chantier CEVA.

Ainsi, les aménagements projetés risquent d'être provisoires, ceci d'autant plus que des autorisations des services cantonaux concernés devront être obtenues dans la mesure où des places de stationnement pourraient être affectées.

Pour anticiper la question des abris bus de M. Sapey, la demande d'autorisation concernant les deux premiers abribus que nous souhaitons ajouter est en cours. Un mandat a été donné concernant une étude de faisabilité et obtenir les autorisations nécessaires des propriétaires privés ceci dans le but d'ajouter éventuellement d'autres abris, toujours sur la route de Malagnou.

Concernant les mesures de circulation et de zone 30 à Conches et, bien que cela ne relève pas de mon dicastère, le Conseil administratif, dans sa séance du 29 novembre dernier, m'a chargé du dossier pour essayer de résoudre la situation au carrefour du chemin de la Colombe et du chemin des Bougeries où transitent plus de 200 véhicules par heure chaque matin lors de la rentrée des classes.

Une solution pourra sans doute être mise en œuvre sans investissement.

Cette dernière consisterait à obtenir une interdiction modulable de tourner à gauche, sur le chemin des Bougeries, ainsi que sur le chemin de Fossard, lorsque l'on circule sur le chemin Naville depuis la route de Florissant.

Le trafic de transit à cet endroit serait ainsi interdit entre 07 h 00 et 09 h 00. Il en irait de même concernant le « tourner à droite » à hauteur de la poste de Conches.

Cette mesure devrait être acceptée par la Direction générale de la mobilité (DGM) qui a d'ores et déjà été consultée à ce sujet. Il est examiné conjointement avec le service Prévention & Sécurité, puisqu'il conviendra de verbaliser les contrevenants, le moment venu.

Il incombera, au demeurant, à la DGM de décider de son caractère provisoire ou non. Un mandat d'étude est également en cours en vue de réactualiser l'extension de la zone 30 au chemin de Conches.

Enfin, concernant la problématique des véhicules circulant à contresens dans l'avenue Georges-Werner, les services de police municipale ont mené enquête, mais ils n'ont pas rencontré de contrevenants à verbaliser pour l'instant. Par contre, la signalisation a été déplacée pour être mieux visible.

Administration

Le Conseil administratif a procédé, lors de sa séance du 21 février dernier, à l'assermentation de Mme Agnès Paley, assistante administrative de la cheffe du service Prévention & Sécurité et de la Police municipale.

Par ailleurs, le Conseil administratif a également décidé, lors de cette même séance du 21 courant, d'initier un processus paritaire de refonte du Statut du personnel de la ville de Chêne-Bougeries.

À cet égard, il convient de signaler que le Conseil administratif demeure dans l'attente, à ce jour, d'un projet de règlement de la commission du personnel, projet actuellement élaboré par ses membres.

Lors de sa séance de ce jour, le Conseil administratif a décidé de nommer en qualité de fonctionnaires à titre définitif Mmes Viviane Musumeci et Stéphanie Sigg, respectivement cheffe du service Prévention & Sécurité et officier d'État Civil

Divers

Le Conseil administratif a décidé de s'associer, pour une année, au projet « *Solidarcomm donner une seconde vie à votre portable* » initié par Terre des Hommes Suisse.

En conséquence, un point de collecte de téléphones mobiles usagés sera installé dans l'espace d'accueil de la mairie.

Cette campagne sera bien évidemment relayée sur le site communal www.chene-bougeries.ch.

Dans le cadre de la procédure relative au recours déposé par onze membres du Conseil municipal contre l'arrêté du Conseil d'État du 5 décembre 2012, annulant la délibération prise par votre Conseil lors de sa séance extraordinaire du 28 novembre 2012, le Conseil administratif a fait part de sa position, par courrier daté du 7 février 2013, auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice que ce soit rapportée en justice tout en souscrivant pleinement à la teneur des considérants figurant dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 5 décembre 2012.

Le président remercie M. Locher et passe la parole à Mme Grandjean-Kyburz, conseillère administrative.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

Prévention et sécurité

Journée intergénérationnelle au Parc Stagni

Vous avez été informés, lors de la dernière séance de votre Conseil, de notre projet de promotion du respect des espaces publics et de prévention de consommation d'alcool, produits psychotropes et conduites à risques auprès des jeunes fréquentant nos parcs et préaux.

Cette action se déroulera du 1^{er} mai au 15 octobre et sera menée conjointement par les TSHM Trois Chêne, des jeunes de notre commune, principalement d'Actions en Chêne, ainsi que par notre Police municipale et nos assistantes de sécurité.

Afin d'y associer la population et de rappeler que nos espaces publics appartiennent à toutes les générations, nous organiserons une journée récréative au Parc Stagni, le dimanche 26 mai de 15 h 00 à 18 h 00.

Le Centre de loisirs participera également à cette action, aux côtés des services communaux et des TSHM, proposant jeux et animations aux enfants.

Cette journée sera également l'occasion pour les professionnels d'expliquer aux familles, notre action auprès des jeunes et d'associer d'autres générations à l'importance de la prévention.

Nous vous invitons à retenir d'ores et déjà cette date et à venir nombreux, en tant que représentants de notre Commune, soutenir ce projet.

Chantier CEVA et sécurité routière

Si notre commune n'est pas responsable des directives techniques prises dans le cadre d'un chantier de grandes dimensions, pour lequel, il convient de rappeler à nouveau que nous ne sommes pas maîtres d'ouvrage, les travaux relatifs au projet CEVA génèrent de nombreux problèmes de circulation et de sécurité routière.

Dans ce cadre, nous avons demandé et obtenu que notre service Prévention & Sécurité puisse être régulièrement informé des mesures planifiées dans le cadre de cet important chantier.

Depuis septembre 2012, suite à des réunions de coordination organisées par notre service Prévention & Sécurité, nos APM participent hebdomadairement à des points d'information CEVA, ayant lieu à la gare des Eaux-Vives; séances auxquelles ont été associées la Police municipale de Cologny et des chargés de sécurité du DIP, en relation avec la question de la sécurité aux abords du Cycle de la Gradelle.

Ces séances de coordination génèrent des collaborations entre professionnels du terrain et facilitent l'obtention de mesures d'améliorations sectorielles (marquage, stationnement des camions), en matière de sécurité routière.

N'hésitez-pas à relayer vos éventuels questionnements et observations également auprès de notre Police municipale; nos services ne pourront pas nécessairement vous répondre immédiatement sur le fond mais relayeront vos préoccupations directement auprès des mandataires du chantier ou des représentants de la Direction CEVA.

Lors de la dernière séance du 19 février, il nous a été communiqué que, dès le mois d'août environ, le chemin de Grange-Canal ne sera pas totalement fermé comme initialement prévu, mais très probablement ouvert en sens alterné.

Au début du mois de juillet, le chemin de Grange-Falquet devrait être nouvellement accessible aux véhicules, ce qui devrait améliorer la situation en termes de fluidité du trafic au chemin De-La-Montagne.

Dans tous les cas, aucune restriction de circulation sur le chemin de Grange-Canal ne sera mise en place, avant la réouverture du chemin de Grange-Falquet.

J'ai par ailleurs reçu avec Mme Musumeci, cheffe du Service Prévention & Sécurité, le nouveau propriétaire depuis le 1^{er} janvier du 154, route de Malagnou. Il s'agit de l'office des bâtiments du département de l'urbanisme, représenté par M. Michel Turin, chef de service de la gérance et M. René Duvillard, directeur de la gestion et de l'exploitation. Le département a racheté le 154, route de Malagnou à l'université de Genève. Ces messieurs ont découvert avec stupeur l'état de la propriété et le genre de « locataires » qui y résident. En outre, nous avons rappelé au département et à l'office du logement qu'il n'y a pas d'affectation logements. Nous leur avons fait part de l'historique, des nuisances constatées, des plaintes du voisinage et surtout des problèmes de sécurité. Ces Messieurs ont été extrêmement attentifs et souhaitent vraiment collaborer étroitement avec la commune. Donc, nous allons suivre ensemble ce dossier. Sachez que les deux conventions signées, respectivement entre les associations Xenope et la Ciguë et d'autre part par l'université sont devenues caduques *de facto*.

Affaires sociales

Suite à un appel de Mme Carla Saba en faveur d'une action pour les victimes du conflit en Syrie – vous avez reçu chacun un message de sa part en début de séance. Mme Saba vous en parlera sous le point « Divers » de l'ordre du jour – et sur proposition de la commission sociale, le Conseil administratif a décidé cet après-midi de prélever un montant de CHF 10'000.- sur le fonds d'aide en cas de catastrophe, notamment en faveur des chrétiens.

Petite Enfance - Jeunesse

Le projet de règlement, les directives, le statut du personnel et les contrats de prestations des institutions de la Petite Enfance subventionnées par la ville de Chêne-Bougeries, ont été présentés aux membres de la commission Jeunesse, lors de la séance du 6 courant, ceci en présence de Mme Marie-Françoise de Tassigny, consultante, et de Maître Nicole Dournow, avocate mandataire.

À cet égard, je souhaiterais tout d'abord rappeler que le BuPE connaît un grand succès dans la mesure où 125 inscriptions ont d'ores et déjà été reçues sur la liste d'attente.

Pour le reste, la problématique de l'intégration ou de la non-intégration d'une participation de l'employeur au coût des primes maladie dans la grille des traitements, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2013 par la FIPEGS (Fédération des institutions petite enfance genevoises suburbaines) ayant soulevé quelques débats, cet objet figurera à

nouveau à l'ordre du jour de la prochaine séance de commission prévue le 6 mars 2013.

Lors de cette séance du 6 mars aura également lieu la réception des nouveaux enseignants, ceci en présence de Mme Caroline Desjacques-Privato, directrice de l'établissement scolaire « Chêne-Bougeries », afin d'échanger et de discuter notamment de l'organisation de la Fête des Promotions, du Conseil d'établissement ainsi que des prochaines journées citoyennes.

Culture

Bilan

Le 19 février 2013, nous avons inauguré l'exposition « **Le Monde de Daniel Grataloup** », à l'Espace Nouveau Vallon.

Outre plusieurs maquettes de projets ou de réalisations, M. Grataloup expose des gravures et des reliefs et même des vêtements qu'il a dessinés pour de grands couturiers.

L'exposition dure jusqu'au 13 mars prochain et je vous engage, bien évidemment, à aller la visiter.

Par ailleurs, M. Grataloup a donné une conférence, ce soir à la salle communale Jean-Jacques Gautier, sur le thème « Espace-Temps-Architecture ». Je suis allée dire quelques mots de bienvenue tout à l'heure.

Malheureusement, tenant compte de la collision des calendriers, nous n'avons pas pu trouver une autre date en raison de la disponibilité de la salle Jean-Jacques Gautier; mais avons demandé que la conférence soit enregistrée et que son enregistrement vous soit adressé.

Le 26 février 2013 s'est tenue la **première conférence Jean-Jacques Gautier**. Elle a été donnée par M. Denis Müller, pasteur, Docteur en théologie, professeur d'éthique théologique fondamentale, actuellement professeur ordinaire à l'Université de Genève, faculté autonome de théologie protestante.

M. Muller est aussi un ancien membre de la Commission fédérale d'éthique

Comme à l'accoutumée, la conférence a été de haut niveau et malgré un thème d'actualité, le public s'est limité à une trentaine de personnes environ.

Le 26 mars, aura lieu la **2^{ème} conférence Jean-Jacques Gautier**. À cette occasion, nous recevrons M^{me} Laurence Deonna, reporter, photographe et cinéaste, qui nous entretiendra du rôle que peuvent jouer les médias dans le combat contre le racisme et les discriminations.

Mme Deonna a reçu le Prix Unesco pour la Paix.

La troisième édition du **Festival Antigel**, pour la première fois à Chêne-Bougeries, a connu un succès retentissant et bien relaté dans les médias.

Les évènements à venir

Les 9 et 10 mars 2013, le **festival Marionnettes & Cie** fêtera ses dix ans à Chêne-Bougeries. Le succès sera au rendez-vous et nous recevons d'ores et déjà de nombreuses inscriptions aux ateliers.

Le 19 mars, nous aurons le grand plaisir et honneur de remettre le **Mérite chênois** à M. Philippe Béran, chef d'orchestre international qui assume, entre autres, la direction de l'Orchestre du Collège de Genève.

Enfin, je vous rappelle la tenue de la grande exposition « La Magie du Trompe l'œil », organisée par le Comité de coordination culturel chênois, qui aura lieu durant tout le mois d'avril à la salle communale Jean-Jacques Gautier.

Le vernissage en a été fixé au 11 avril prochain.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr ayant une extinction de voix, c'est M. Locher, suppléant de M. Karr, qui en donne lecture.

Territoire

Projet de Plan directeur Genève - 2030 (ci-après projet de PDCn-Genève 2030)

En date du 20 février 2013, M. François Longchamp, conseiller d'État en charge du département de l'urbanisme (DU), a informé le Conseil administratif du fait que le Conseil d'État avait adopté le projet de PDCn-Genève 2030 en vue de son traitement par le Grand Conseil d'ici au 20 septembre 2013.

Ce document est consultable sur Internet à l'adresse : <http://www.ge.ch/plandirecteur2030> et la version définitive nous sera adressée cet automne afin que la « *commune puisse, comme le prévoit l'article 5 de la LaLAT, le tenir à disposition de ses administrés.* »

Loi modifiant la loi sur les constructions et les installations diverses L 5 05

Cette loi, en vigueur depuis le 26 janvier 2013, modifie notamment les IUS (indices d'utilisation du sol) admissibles. La commission Territoire sera informée plus précisément de ces différentes modifications, lors de sa prochaine séance prévue le 4 mars 2013.

Loi N°10824 modifiant les limites de zones / chemin de la Paumière

Par courrier, daté 30 janvier 2013, M. Gabriel Barrilier, Président du Grand Conseil, a informé le Conseil administratif que le délai de recours contre la loi citée arrivait à échéance le 11 février 2013, ceci suite à un avis paru dans la FAO du 11 janvier 2013.

Ainsi, le Conseil administratif a formé recours auprès de la Chambre administrative de la Cour de justice le 8 courant.

Grand projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries

La tenue des prochaines séances publiques a été annoncée par voie d'affichage, information dans « *Le Chênois* », distribution de tous ménages et via Internet.

Les habitants des communes de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg peuvent, en fonction de leurs disponibilités, assister à l'une ou l'autre de ces séances.

Les séances suivantes sont prévues à Chêne-Bougeries, à la salle communale Jean-Jacques Gautier :

- séance publique : mercredi 13 mars à 20 h 15,
- atelier participatif : samedi 23 mars de 9 h 00 à 14h 00.

Projet de paysage prioritaire de l'Arve

Le département de l'urbanisme a convié la commune à participer activement à ce projet en vue de préserver et de valoriser les richesses paysagères des bords de l'Arve.

Ce projet vise, en termes d'environnement et de cadre de vie, à rééquilibrer, autant que faire se peut, les divers projets d'urbanisation prévus aux alentours.

La commune a notamment rendu le département attentif au fait que la pérennité de la zone agricole des Trois Chêne devrait être assurée et que cette dernière devrait pouvoir être exploitée de manière fonctionnelle en évitant des situations d'enclavement.

Village de Chêne-Bougeries

En janvier 2012, la population de Chêne-Bougeries a été invitée à prendre connaissance des résultats d'un Mandat d'Études Parallèles (MEP) pour la valorisation du village.

Depuis, plusieurs architectes et ingénieurs travaillent avec les services de l'État, la commune et les propriétaires sur des bases réalistes et concrètes.

Les communiers seront tenus informés de l'avancement de ce projet par l'intermédiaire d'un article à paraître dans la prochaine édition du journal « *Le Chênois* » prévue le 26 mars prochain.

Rigaud – CODHA

Un projet modifié d'acte, relatif à la constitution d'un droit de superficie en faveur de la CODHA, sur la parcelle N° 3189, propriété communale, a été préavisé favorablement, en date du 5 février 2013, par la commission Territoire, élargie à l'ensemble du Conseil municipal.

« Du logement pour nos enfants et nos parents »

Lors de la séance du 5 février 2013 de la commission Territoire, une première proposition a été faite dans le cadre du suivi de la motion déposée par le groupe « Les Verts de Chêne-Bougeries » lors de la séance du Conseil municipal du 18 octobre 2012.

Cette proposition repose sur les critères le plus souvent retenus par d'autres institutions publiques.

Droit de préemption

Lors de cette même séance du 5 février 2013, les membres de la commission Territoire ont estimé inutile de poursuivre plus avant l'étude d'une transaction immobilière, concernant une parcelle située 7, chemin de la Bessonnette, et donnant lieu à un éventuel exercice du droit de préemption communal.

Mobilités-Nature-Environnement

Zone bleue à « macaron »

La DGM a fait paraître un arrêté, daté 13 courant, réglementant la circulation dans la commune dans le cadre de la mise en œuvre d'une zone bleue à « macaron » répartie dans quatre secteurs (12A – 12B – 12C – 12D).

Un avis y relatif a été publié dans la Feuille d'Avis Officielle du 15 février 2013.

L'enquête publique est en cours du 15 février 2013 au 18 mars 2013.

L'arrêté complet est consultable en mairie ou sur le site Internet : www.chene-bougeries.ch.

Thermographie des bâtiments

Une présentation de cette thématique, par un représentant de l'OCEN (Office cantonal de l'énergie), a été faite auprès des membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement lors de la séance du 7 février 2013.

À la suite de cette présentation, il a été convenu de faire paraître un encart dans la prochaine édition du journal « *Le Chênois* », ceci en complément aux informations figurant d'ores et déjà sur le site Internet communal.

L'offre d'éco-conseils subventionnée par le Canton est valable jusqu'au 31 mai 2013.

Le montant de la subvention, remboursée par la mairie, peut varier entre CHF 160.– et CHF 200.–.

Installations de téléphone mobile

Cette problématique va être traitée lors de la prochaine séance de la commission Mobilités-Nature-Environnement prévue le 7 mars 2013.

Un projet d'installations d'une telle antenne est effectivement en cours et fait l'objet d'une enquête publique (DD 105520 - rte de Chêne 65), consultable en mairie ou sur le site Internet communal.

Projet de fleurissement estival pour la saison 2013

Afin de répondre à une attente de la population, concernant un fleurissement estival se renouvelant au gré des années, un nouveau concept est en cours de réalisation par le service des Parcs et Promenades, ceci tout en garantissant une approche respectueuse de l'environnement par le choix des plantes (biodiversité, essences non toxiques – type d'entretien requis - utilisation adéquate d'annuelles, de bulbeuses et de vivaces, etc.).

Pour des raisons de sécurité au travail des jardiniers, il est désormais prévu des plantations mixtes de vivaces, d'annuelles et d'arbustes dans les ronds-points des Fourches, de Mirany et de la Gradelle.

La nécessité de rationaliser l'usage des bacs a également été prise en compte du fait que ces derniers nécessitent un arrosage manuel régulier.

Les bacs en béton en forme de vasques n'offraient, par ailleurs, pas suffisamment de contenance pour l'eau et le terreau et seront, dès lors, recyclés en matériaux de construction.

Le nouveau concept de fleurissement a été accueilli favorablement par le service des Parcs et Promenades, mais sa mise en place nécessitera vraisemblablement encore quelques adaptations, ceci en fonction des situations spécifiques (ensoleillement, etc.).

Le président remercie M. Locher.

4) Propositions du Conseil administratif

4.1 Transformation de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève, des Services Industriels de Genève et du personnel communal transféré dans l'administration cantonale (CAP), en fondation intercommunale de droit public, et prise en charge d'un montant de CHF 2'180'069.– destiné à financer l'apport extraordinaire prévu à l'article 31 du projet de statuts de la CAP

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission des Finances.